



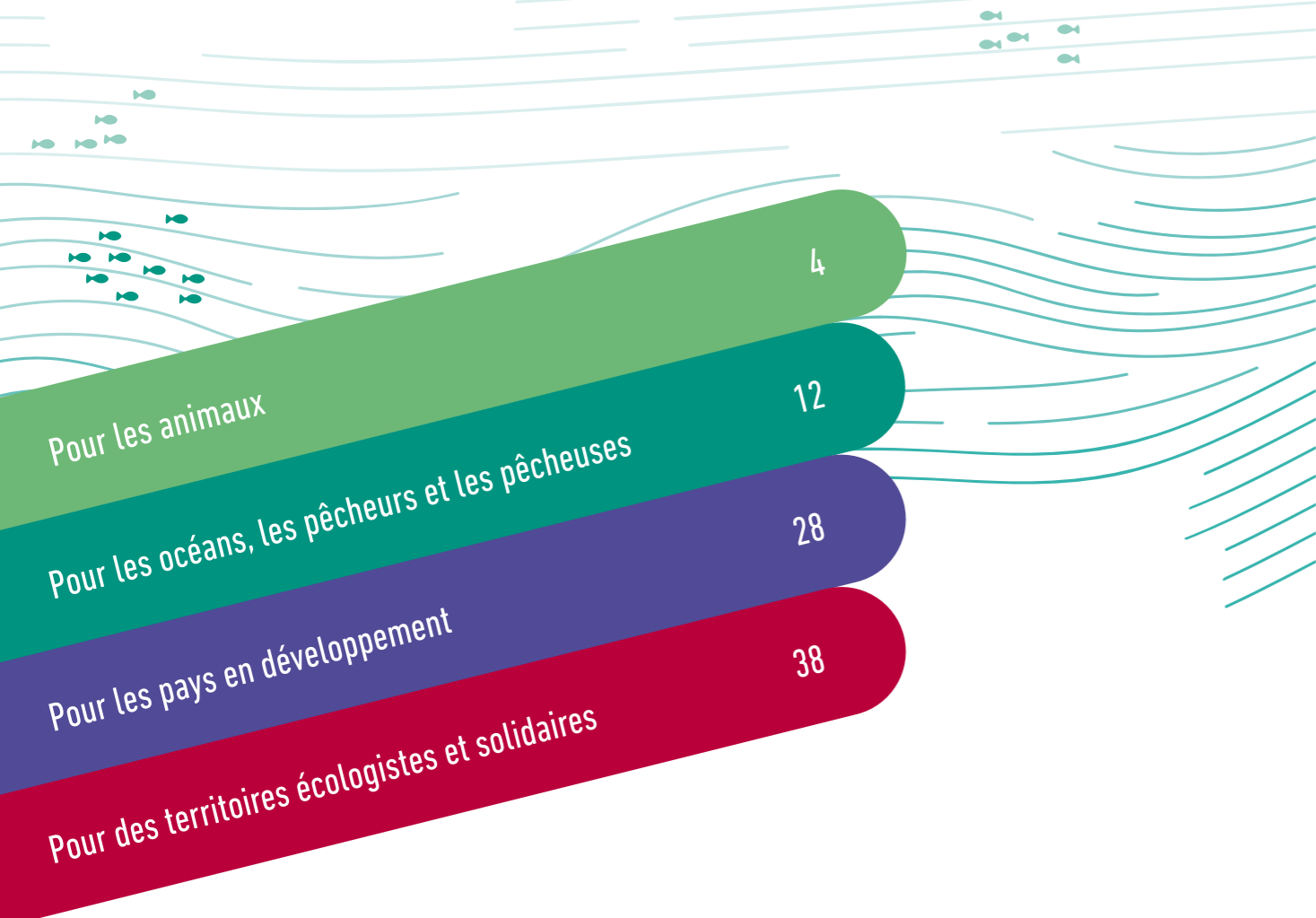
**CAROLINE  
ROOSE**

eurodéputée

**BILAN ANNÉE 4**



**EUROPE  
ÉCOLOGIE**



Avec le soutien du groupe des Verts-ALE au Parlement européen.

Textes : Lois Comte, Elisa Fiore, Pauline Nales-Maubert, Antoine Tifine, Maud Vezien

Mise en page : Antoine Tifine - Laura Pigeon

Illustrations : Laura Pigeon + The Noun project

Photos : Mathieu CUGNOT European Union 2023, Source EP (Couverture) // Antoine Tifine (pages 3, 8, 9 et 27), // L214 (pages 5 et 6) // Welfarm et Animal Welfare Foundation (page 7) // Maud Vezien (pages 10 et 30) // Caroline Roose (pages 11 et 31) // Groupe des Verts-ALE (pages 13 et 14) // Fred MARVAUX, European Union 2023, Source EP (page 15 et 4eme de couverture) // Lois Comte (pages 16,18 et 25) // B. Bordereau - APAM (page 17) // Alex Deval (page 23) // Sea Sheperd (page 25) // François de Ribaucourt (page 26) // Philippe BUISSIN European Union 2023, Source EP (page 37) // Pauline Nales-Maubert (pages 40, 41 et 43) // Ben Kerckx via Pixabay (page 42)

Imprimé par l'Artésienne sur Papier recyclé.

L'ambiance au Parlement européen a beaucoup changé en 4 ans. Au début de mon mandat, en 2019, la mobilisation pour le climat battait son plein et les écologistes avaient obtenu des scores inédits dans de nombreux pays. Grâce à cela, la Commission européenne avait décidé de faire de la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sa priorité, c'est le Green Deal ou Pacte Vert. Peu à peu, les verts européens ont engrangé des victoires, notamment dans le volet de la lutte contre le changement climatique. Certes, ces textes demeurent insuffisants face à l'ampleur du dérèglement climatique et laissent de côté les enjeux sociaux, mais ils auraient été inimaginables il y a encore 5 ans.

Les conservateurs, appuyés par les lobbies en tous genres, veulent maintenant sonner la fin de la récréation. Utilisant la guerre en Ukraine comme prétexte, ils ont cherché à revoir à la baisse les objectifs européens. Alors que les élections européennes se rapprochent, ils ont désigné leur ennemi : l'écologie. Au moment où Emmanuel Macron demandait une « pause » dans la réglementation environnementale et où ses ministres relayaient des fake news sur les propositions européennes pour protéger les écosystèmes marins, les député·e·s conservateurs se sont lancés dans une bataille contre la nouvelle loi sur la restauration de la nature ou encore contre les objectifs de réduction des pesticides.



L'année qui vient sera cruciale. Nous devons terminer les négociations sur de nombreux dossiers comme la loi sur la restauration de la nature. La Commission européenne devrait aussi publier ses propositions de révision de la législation européenne sur le bien-être des animaux d'élevage. Sur ces dossiers comme sur d'autres, la pression citoyenne et le résultat des élections européennes de 2024 joueront un rôle crucial.

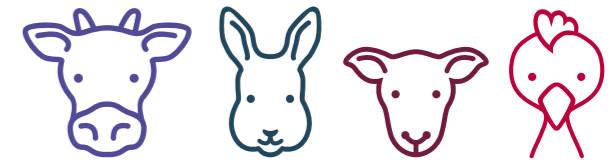
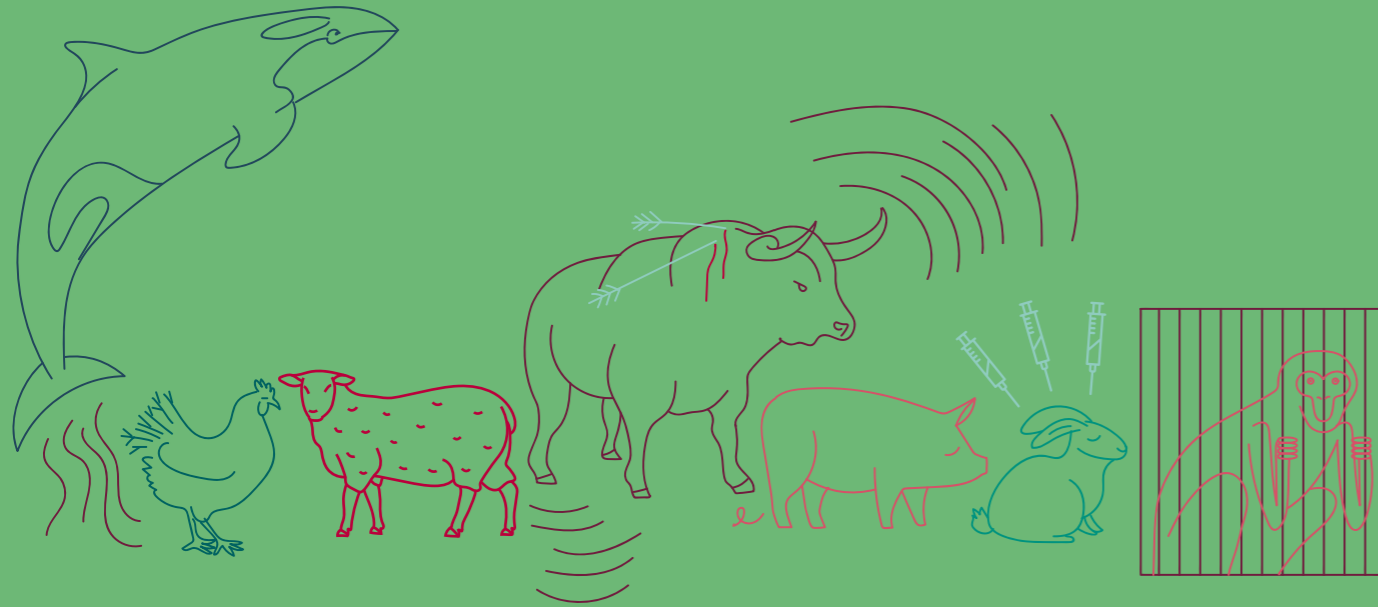
C'est pourquoi il est important pour moi de partager avec vous, dans cette brochure, les actions que je mène au Parlement européen et sur le terrain. Mon équipe et moi-même sommes donc à la disposition de chacun·e pour répondre à vos questions ou organiser des rencontres et des déplacements partout en France et en Europe.

Bonne lecture !

Caroline Roose

# POUR LES ANIMAUX

Transport des animaux : la mobilisation continue.....	5
Fourrure : bientôt une interdiction au niveau européen ?.....	8
Save Cruelty-Free Cosmetics .....	10
2024 : Année décisive pour les animaux en Europe.....	11
Mobilisée pour les animaux.....	11



## TRANSPORT DES ANIMAUX : LA MOBILISATION CONTINUE

Alors que la Commission européenne devrait publier à l'automne 2023 ses propositions de révision de la législation européenne sur le bien-être des animaux d'élevage, des associations et parlementaires soucieux de protéger les animaux se mobilisent et maintiennent la pression.

Entre 2020 et 2022, j'ai été membre de la commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport. Le Parlement européen a adopté les conclusions et les recommandations issues de cette commission d'enquête en janvier 2022 (voir le bilan Année 3) mais je continue à travailler avec les associations et à me rendre sur le terrain pour alerter la Commission européenne, mes collègues parlementaires et les citoyen-ne-s sur la dérive du transport d'animaux vivants.

### À Cherbourg sur la piste des veaux irlandais

Le 22 mars 2023, je me suis rendue à Cherbourg, en Normandie, avec ma collègue néerlandaise Anja Hazekamp. Ce déplacement prenait place dans le cadre d'une enquête menée conjointement par les associations L214, Eyes On Animals et Ethical Farming Ireland, sur le transport de veaux nourrissons.

Chaque année, des centaines de milliers de veaux naissent dans l'Union européenne.

Beaucoup d'entre eux naissent avant tout pour que leur mère produise du lait destiné à la consommation humaine. Certains pays comme l'Irlande se sont spécialisés dans l'industrie laitière et de trop nombreux veaux y naissent chaque année. Au contraire, d'autres pays comme les Pays-Bas ou l'Espagne ont vu se multiplier des fermes-usines spécialisées dans l'engraissement de jeunes veaux.

En Irlande, les veaux âgés d'environ 2 semaines sont vendus entre 60 et 140€, un prix dérisoire. Ils sont le plus souvent achetés par des sociétés spécialisées dans l'exportation de veaux. Ces veaux sont chargés dans des

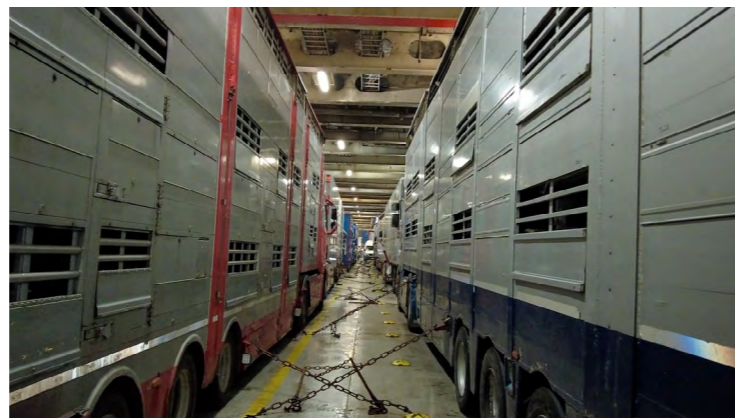


camions bétailières qui embarquent à bord d'un ferry au port de Rosslare au sud-est de l'Irlande, direction Cherbourg en Normandie. Depuis le Brexit, c'est cette route qui est la plus utilisée.

Au moment où ils embarquent, les bétailières ont déjà roulé plusieurs heures. A lui-seul, le trajet en ferry dure 17h. Selon la loi européenne, les veaux nourrissons ne peuvent être transportés que pendant 19 heures d'affilée. Après 19 heures de trajet (officiellement : 9 heures de trajet, 1 heure d'arrêt, 9 heures de trajet), les animaux doivent être déchargés dans un centre agréé, nourris et abreuvés. Ils doivent normalement y rester 24 heures avant de pouvoir repartir pour 19 heures de trajet. Mais étrangement, la loi européenne réduit ce temps de repos à 12 heures dans le cas du transport par voie maritime.

Avec Anja Hazekamp et L214, nous nous sommes retrouvées sur le port de Cherbourg pour y attendre les bétailières. Nous avons suivi ces camions jusqu'au centre de transit agréé de Couville, dans la Manche. L'association L214 avait obtenu des images qui y montraient des sévices et de la maltraitance: on y voit les opérateurs frapper les veaux à la tête avec des bâtons où leur donner des coups de pieds.

Le responsable du centre a refusé que les associations puissent accéder au site mais nous a autorisées, ma collègue néerlandaise et moi, à entrer et visiter. Nous n'avons pas eu de mal à vérifier que les images obtenues par



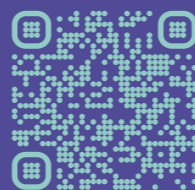
L214 avaient bel et bien été filmées dans ce centre.

Ce soir-là, ce sont plus de 2000 veaux âgés de 2 à 3 semaines qui ont été déchargés et devaient être nourris individuellement. Au dire du responsable du site, il leur faut environ 1 heure pour nourrir 300 veaux. Les derniers veaux n'auront donc été nourris que sept heures après l'arrivée du ferry. A l'aube, les veaux sont chargés dans les bétailières et partent à nouveau pour plusieurs heures de trajet. Ce jour-là, les veaux sont partis vers les Pays-Bas, où ils seront engraisés pendant 6 mois dans des fermes-usines avant d'être envoyés à l'abattoir.

Le lendemain de notre visite, le préfet de la Manche a ordonné une inspection du centre de Couville et a suspendu leur agrément. Le centre a rouvert quelques jours plus tard. En juillet, lorsque les associations ont publié leur enquête, elles ont porté plainte contre le centre de Couville.



REGARDER LA VIDÉO  
DU REPORTAGE TV5 MONDE



## Mission en Alsace auprès des veaux en provenance de Tchéquie

En février 2023, je me suis rendue en Alsace avec les ONG Welfarm et Animal Welfare Foundation, un an après une première enquête sur place (voir bilan année 3). À Soppe-le-Bas et Kappelen, près de Mulhouse, se trouvent deux centres de contrôle agréés du même type que celui de Couville, dans la Manche.



Chaque semaine, des centaines de veaux nourrissons âgés d'à peine quelques jours transitent par ces centres de contrôle. Ces veaux en provenance de République Tchèque ou de Pologne sont en chemin vers des fermes d'engraissement en Espagne. Lors de ma première visite en 2022, nous avons repéré que les camions ne respectaient pas le délai légal de 24 heures de repos et que le centre agréé les laissait faire.

Cette fois-ci, nous sommes restés à bonne distance du centre de contrôle et avons attendu de voir les bétailières repartir. Alors que la loi impose que les veaux puissent se reposer 24 heures, elles sont reparties

après une dizaine d'heures seulement. Devant l'importance de l'infraction, nous avons décidé de prendre une des bétailières en filature et d'appeler la gendarmerie pour qu'elle vienne constater l'infraction.

Lors de leur contrôle, les gendarmes ont pu constater qu'en plus du non-respect des temps de pause, les animaux montraient des signes évidents de faim et de soif. Malgré leur bonne volonté, j'ai aussi dû constater que les gendarmes connaissaient mal la réglementation qu'ils étaient chargés d'appliquer. La différence avec les carabinieri italiens lors d'une précédente mission était frappante, signe que l'État français n'a pas fait de la protection des animaux une priorité.

Lors de la commission d'enquête sur le transport des animaux, nous avons vu clairement qu'il était impossible de transporter de si jeunes veaux sur de telles distances. Mes missions sur le terrain n'ont fait que confirmer cette conviction. Avec mes collègues du groupe des Verts-ALE, nous défendons l'interdiction du transport de veaux nourrissons. Ce sera l'un de mes combats lors de la révision des règles européennes sur le bien-être animal.



## FOURRURE : BIENTÔT UNE INTERDICTION AU NIVEAU EUROPÉEN ?

Parmi les pratiques choquantes qui font souffrir inutilement des animaux en Europe, il y a la fourrure. La production de fourrure est une pratique immorale. Les animaux, y compris des espèces sauvages comme les renards ou les visons, sont élevés en cage, au mépris de leurs besoins comportementaux, avant d'être tués, souvent par gazage ou électrocution. Les automutilations, les blessures et les infections sont courantes.

L'élevage d'animaux à fourrure présente aussi des risques pour la santé humaine, comme ce fut le cas pendant l'épidémie de Covid où des élevages de visons ont été soupçonnés de transmettre à l'homme des nouveaux variants du Coronavirus. Ces fermes à fourrures sont aussi mauvaises pour l'environnement. Lorsque des animaux s'échappent, ils causent des dommages à la faune locale. Par ailleurs, le traitement et la teinture de la fourrure requièrent l'utilisation de produits chimiques toxiques.

Au niveau européen, les associations de défense des animaux ont réussi à inscrire ce sujet à l'agenda. L'initiative citoyenne européenne "pour une Europe Sans Fourrure"



demande l'interdiction de l'élevage d'animaux pour leur fourrure et l'interdiction de la vente de produits avec fourrure. Elle a collecté 1,7 million de signatures qui sont en train d'être vérifiées par chaque État membre. Dès ces signatures validées, le Parlement européen organisera une audition et un débat en plénière sur le sujet. Six mois plus tard, la Commission européenne devra y apporter une réponse. Nous serons mobilisé-e-s.

Par ailleurs, dès cet automne, le Parlement européen commencera à travailler sur les nouvelles règles européennes en matière de protection des animaux d'élevage. Si cela ne fait pas partie des propositions de la Commission européenne, je déposerai des amendements pour interdire l'élevage d'animaux pour leur fourrure.

Douze États membres ont demandé à la Commission européenne de proposer une loi interdisant définitivement l'élevage d'animaux pour leur fourrure dans l'UE. Par ailleurs, la Commission européenne a d'ores et déjà annoncé qu'elle proposera l'interdiction de l'élevage d'animaux en cage, ce qui concerne de nombreux animaux élevés pour leur fourrure.

## SAVE CRUELTY-FREE COSMETICS : L'EUROPE DOIT METTRE FIN AUX TESTS SUR LES ANIMAUX.



L'Europe est encore loin d'en avoir fini avec les tests sur les animaux. Plusieurs associations européennes ont lancé une initiative citoyenne européenne pour sauver les cosmétiques sans cruauté sur les animaux. Cette pétition a recueilli plus d'un million de signatures pour demander le respect de l'interdiction des tests sur les animaux pour les cosmétiques.

Le règlement « cosmétique » de 2009 avait interdit les expérimentations animales pour les produits cosmétiques et pour leurs ingrédients et avait interdit la mise sur le marché de produits testés ou dont les ingrédients ont été testés sur des animaux. Pourtant, l'agence européenne des produits chimiques continue de demander à certains fabricants de recourir à des tests sur les animaux s'ils veulent voir leurs produits acceptés. Il n'y a rien qui puisse justifier que ces tests aient



lieu. La loi les interdit, elle doit être appliquée.

L'initiative citoyenne européenne invitait aussi à accélérer plus globalement la fin des tests sur les animaux. Une directive de 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques avait représenté un grand pas en avant. Elle prévoit que soient utilisées, dès que possible, des procédures n'impliquant pas l'utilisation d'animaux vivants. Mais les données montrent que les tests sur les animaux ne baissent en moyenne que de 1% par an.

Pourtant, des initiatives existent, et celles-ci sont souvent plus efficaces que les tests sur les animaux. Énormément de produits sont testés sur les animaux puis échouent lors des essais cliniques sur les humains.

De leur côté, les grands organismes de recherche craignent qu'une législation plus contraignante sur l'utilisation d'animaux pour des tests n'amène à ce qu'une partie de la recherche fondamentale en science n'ait plus lieu dans l'UE, mais ailleurs, là où ces tests demeurent légaux.

Lors de mes interventions en Commission puis en session plénière, j'ai défendu la mise en place d'un vrai plan européen chiffré, qui améliore la formation des chercheurs et chercheuses, conditionne une partie des financements européens au fait de ne pas utiliser d'animaux. L'objectif est de faire en sorte que seuls soient autorisés les tests pour lesquels les instigateurs peuvent prouver qu'il n'existe aucune autre alternative et que l'expérimentation sert l'intérêt général.

# 2024 : ANNÉE DÉCISIVE POUR LES ANIMAUX EN EUROPE

À l'automne 2023, la Commission européenne devrait présenter ses propositions pour réformer les règles sur le bien-être des animaux d'élevage. Les règles concernant l'élevage, l'abattage et le transport seront remises à plat. Pour la Commission, l'enjeu est notamment de prendre en compte les évolutions des connaissances scientifiques sur le bien-être des animaux, l'évolution des méthodes de contrôle et aussi le souhait d'une majorité de citoyennes et citoyens européens de voir la condition animale mieux prise en compte par les règles européennes.

Suite à l'initiative citoyenne européenne "End the cage age", la Commission s'est notamment engagée à interdire l'élevage d'animaux en cage. Elle devrait aussi faire des propositions concernant la mise en place d'un étiquetage lié au bien-être animal.

Le temps législatif européen étant très long, il est très peu probable que la réforme des règles de bien-être animal soit conclue avant les élections européennes de juin 2024. Ces élections européennes seront donc cruciales pour les animaux et il faudra élire le plus possible d'élus prêt-e-s à défendre les animaux.



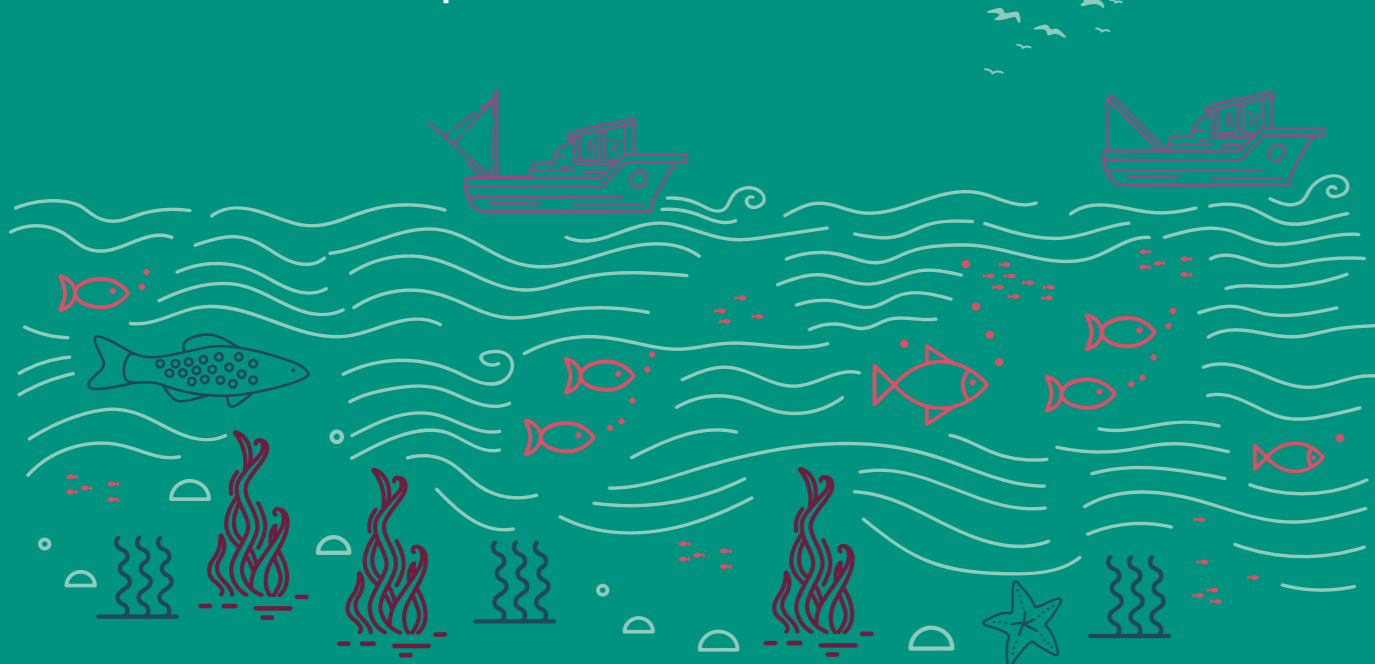
# MOBILISÉE POUR LES ANIMAUX

Je me mobilise dès que possible en soutien aux animaux et aux militant-e-s animalistes qui se battent pour eux. À la ferme-refuge «Le Rêve d'Aby», à Pérols contre le retour de la corrida, au Cannet contre la présence du cirque Zavatta, devant le Marineland de Cagnes-sur-Mer contre la captivité des orques et des dauphins ou encore en Savoie en soutien aux associations locales.



# POUR LES OCÉANS, LES PÊCHEURS ET LES PÊCHEUSES

Dossier : restaurer la nature et les océans .....	13
Aires marines protégées : le gouvernement Macron ment aux pêcheurs sur la transition vers une pêche à faible impact.....	18
Distribution juste des quotas de pêche : mes propositions reprises par la Commission.....	20
Senne démersale: la pêche industrielle gagne grâce au soutien du gouvernement français .....	21
Mobilisation internationale contre l'exploitation minière des grands fonds marins .....	22
Échouages de dauphins : en mer avec Sea Shepherd avant une victoire au conseil d'État.....	24
Initiative citoyenne Stop Finning : vers l'interdiction du commerce d'ailerons de requins.....	26



## DOSSIER : RESTAURER LA NATURE ET LES OCÉANS

### Notre combat pour une loi sur la restauration de la nature

Depuis plusieurs années, les scientifiques sonnent l'alarme. « La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier » concluait en 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). La même année, l'Agence européenne de l'environnement avait souligné l'urgence d'agir pour restaurer les écosystèmes marins, notamment pour accroître la résilience face au changement climatique et pour mettre fin à

l'effondrement de la biodiversité.

Il y a 10 ans, l'Union européenne s'était fixée des objectifs de restauration des habitats mais sans les inscrire dans la loi. Le résultat était clair : les objectifs n'avaient pas été atteints. C'est donc logiquement que la Commission européenne a fait de la restauration de la nature un des piliers du Green Deal, le Pacte vert européen.

À l'été 2022, elle a proposé une législation pour inscrire ces objectifs dans le droit européen et les appliquer : la loi sur la Restauration de la Nature. Il s'agit de la première loi européenne sur la nature proposée depuis 30 ans !

La proposition de règlement permet un changement d'approche. Elle fixe plusieurs objectifs juridiquement contraignants en matière de restauration des écosystèmes. En ce qui concerne les écosystèmes marins, la proposition prévoit notamment que 30% des écosystèmes listés par le règlement fassent l'objet de mesures de restauration d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050. La proposition fait aussi des propositions concernant les écosystèmes terrestres, la renaturation des rivières, les écosystèmes urbains ou encore la protection des pollinisateurs. Les États membres devront remplir ces objectifs via la mise en place de plans nationaux de restauration de la nature.

Concrètement, restaurer la nature revient à prendre des mesures pour initier ou accélérer le rétablissement d'un écosystème qui a été



endommagé ou détruit. On peut par exemple réduire ou arrêter les pressions exercées sur les écosystèmes, comme c'est le cas dans les aires marines protégées qui restreignent certaines activités humaines. C'est la restauration passive. On peut aussi intervenir directement, par exemple en installant des récifs artificiels, en réintroduisant des espèces ou en plantant des herbiers marins. On parle alors de restauration active.

### La droite sabote les négociations

J'ai été nommée rapportrice pour avis sur la loi sur la Restauration de la Nature au sein de la commission de la pêche. Dès l'automne 2022, j'ai mené un travail de consultation et un travail de fond sur le volet marin du texte. Dans mon projet de rapport, j'ai proposé d'augmenter le niveau d'ambition du texte sur les espèces marines à restaurer, sur les objectifs chiffrés. J'ai aussi fait des propositions pour surmonter les blocages dans la mise en œuvre des mesures pour les écosystèmes marins.

Mais à l'approche des élections européennes, le groupe de la droite au Parlement européen - le Parti Populaire Européen (PPE) dans lequel siègent les Républicains (LR) - a décidé de s'opposer purement et simplement à cette loi et de s'allier à l'extrême droite pour la faire

rejeter, à l'opposé de l'esprit de compromis qui prévaut habituellement à Bruxelles. Pendant des semaines, ils ont relayé des fake news et sont même allés jusqu'à manipuler des votes en commission, demandant aux député-e-s de leur groupe favorable au texte de se faire remplacer par des député-e-s opposé-e-s à la loi. Leur tentative aurait échoué s'ils n'avaient pas été soutenus par des député-e-s du groupe Renew, où siègent les macronistes.

En commission de la pêche, le 24 mai, un amendement de rejet a été adopté à une voix près, avant même que les compromis négociés avec les autres groupes soient mis au vote. La veille, la commission de l'agriculture avait fait la même chose. Enfin, le 27 juin, lors du vote décisif en commission de l'environnement, le texte a également été rejeté, à une seule voix près.

### Une mobilisation exceptionnelle

Face à ce sabordage climaticide, nous nous sommes mobilisé-e-s aux côtés de la société civile avant le vote final en plénière à Strasbourg. Nous avons été nombreux et nombreuses parmi les eurodéputé-e-s écologistes à prendre la parole pour défendre le texte, montrer son importance cruciale pour la nature, le climat et les océans. Sur les réseaux sociaux nous

avons contré les fake news relayées par la droite, nous nous sommes rendu-e-s dans les différents États membres pour visiter des projets locaux de restauration, et enfin nous sommes descendue-e-s dans la rue aux côtés



des ONGs mais aussi des jeunes pour le climat.

La mobilisation a payé ! Le 12 juillet 2023, la Loi sur la Restauration de la Nature a finalement été adoptée par le Parlement européen à 36 voix près. Mais cette victoire a un goût amer. L'obstruction de la droite, de l'extrême-droite et d'une partie des libéraux a amené à ce que le texte soit largement vidé de sa substance. L'ensemble des mesures concernant l'agriculture ont été supprimées, les objectifs chiffrés de restauration des écosystèmes terrestres ont été supprimés et le principe de non-détérioration qui veut que les États membres ne laissent pas les écosystèmes se détériorer s'ils doivent faire l'objet à l'avenir de mesures de restauration a lui aussi été éliminé du texte.

La bataille est loin d'être finie. Les négociations avec les états-membres ont commencé dès le 19 juillet et nous espérons pouvoir réhausser l'ambition du texte pour que celui-ci ne soit pas une coquille vide.

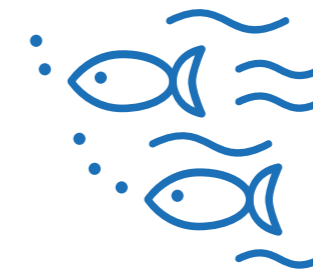
Le débat a été pollué par la mauvaise foi et les fake news. Pourtant, sur le terrain, j'ai vu que la restauration des écosystèmes marins bénéficie directement aux pêcheur-euse-s et acteur-trices-s locaux, comme c'est le cas dans ma région avec le parc marin la Côte Bleue ou la réserve marine de Cap Roux qui portent leurs fruits mais aussi dans bien d'autres régions et pays.

### Parc Marin de la Côte Bleue : restaurer les écosystèmes marins en collaboration avec les pêcheurs.

Dans le cadre de la campagne sur la Loi sur la Restauration de la Nature, le groupe des Verts/ALE s'est rendu au 4 coins d'Europe pour visiter des projets de restauration de la nature réussis et promouvoir ces initiatives réussies en faveur des terres agricoles, des tourbières, des océans ou encore de la restauration des rivières.

De mon côté, je me suis rendue dans ma région au Parc Marin de la Côte Bleue. Créé en 1983, le Parc Marin de la Côte Bleue est un cas de collaboration exemplaire avec les pêcheur-euse-s dans la mise en place et la gestion des aires marines protégées. Des mesures de protection et de restauration des ressources halieutiques et des écosystèmes marins ont été mises en place, en collaboration avec la prud'homie de pêche. Les pêcheur-euse-s ont bénéficié des avantages liés à ces mesures : les populations et la taille des poissons ont augmenté, avec des bénéfices pour leurs activités de pêche.

Les pêcheur-euse-s ont lancé eux-mêmes le Parc Marin en constituant une association. En 1983, une première réserve marine a été mise en place à Carry-le-Rouet où la pêche





et les autres activités (mouillage de bateaux, etc) sont interdites. Dans le même temps, des récifs artificiels et des systèmes artificiels ont été mis en place afin de stopper les chaluts qui pêchaient dans la bande côtière de façon illégale. Ces actions ont permis de préserver les ressources halieutiques et de créer des abris pour les poissons.

Une seconde réserve a ensuite été créée, plus tard en 1996, proche de Martigues et un syndicat mixte a été créé en 2001 dans lequel siègent les différents acteurs impliqués dont les pêcheur·euse·s et les communes côtières. La zone est devenue une zone Natura 2000 et a également été intégrée à la liste Verte des Aires Marines Protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



le poids moyen des poissons pêchés a été multiplié par 2,6, la taille des poissons par 1,4

et la quantité de poissons pêchés a augmenté de manière spectaculaire ! Les mesures ont aussi permis de préserver des habitats essentiels comme les herbiers de posidonie.



Le succès du Parc Marin de la Côte Bleue réside dans le fait que les mesures ont été prises en impliquant les élu·e·s locaux, les pêcheur·euse·s et les habitant·e·s. Les pêcheur·euse·s artisans sont associés aux différentes activités menées, auxquelles ils et elles apportent leur appui et leurs connaissances de la mer. J'ai pu les rencontrer, ils se disent satisfaits du parc marin qui apporte des bénéfices à tout le monde sur le territoire. La loi sur la restauration de la nature est

l'occasion de multiplier ces initiatives.

La particularité du Parc Marin de la Côte Bleue est qu'il combine des outils de restauration active, avec les récifs artificiels, et passive (voir article précédent), avec les réserves qui sont des zones de protection forte. Différentes activités essentielles y sont menées : suivis scientifiques, surveillance, communication et sensibilisation. Le suivi scientifique a pu démontrer ce qu'on nomme "l'effet réserve":

PARC DE LA CÔTE BLEUE  
VOIR LA VIDÉO

## Des projets de restauration de la nature réussis présentés au Parlement européen

### La restauration des prairies de l'estuaire de Sado au Portugal

Raquel Gaspar travaille avec les pêcheuses locales à restaurer les prairies marines, dans l'estuaire du Sado au Portugal, zone gravement touchée par la surpêche et la pollution.

Les pêcheuses locales sensibilisent, défendent un nouveau modèle possible, respectueux de l'environnement.

Les prairies marines ou herbiers sont très importants car ces habitats absorbent une grande quantité de CO2, régénèrent les stocks de poissons en fournissant un abri et une zone de reproduction pour de nombreuses espèces, améliorent la qualité de l'eau et contribuent à réduire l'acidification des océans.

Pour Raquel Gaspar, la loi sur la restauration de la nature est l'occasion de protéger de nouvelles espèces d'herbiers marins, car pour l'instant seule une algue marine est protégée par le règlement Natura 2000.

### La ferme d'algues Car y Mor, Pays de Galles

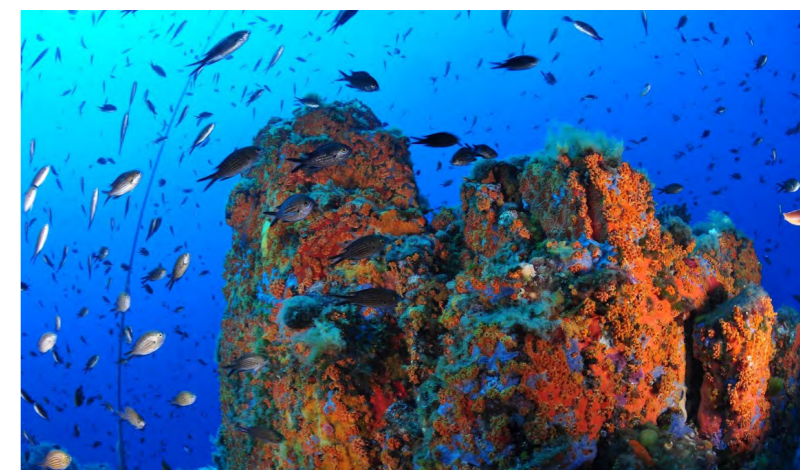
Les Fondation Seaweed Farmers, co-fondée par Nikki Spil, s'est donnée pour mission de cultiver des algues pour filtrer l'eau de mer et compenser le CO2. Elles sont ensuite utilisées pour fabriquer des bioplastiques ou comme engrais naturel, dans une approche d'économie circulaire et sans émettre de déchets.

La ferme aquacole Car y Mor, au Pays de Galles est un peu spéciale puisqu'elle se fonde sur

la technique de l'agriculture océanique 3D, qui consiste à développer une polyculture complémentaire de crustacés et d'algues, en profitant de toute la hauteur de la colonne d'eau. Cela crée un environnement riche, qui sert de refuge à d'autres espèces qui viennent s'y abriter notamment des espèces de poissons et les oiseaux. Cette ferme d'algues renforce donc la sécurité alimentaire et la résilience de l'écosystème.

### Le cantonnement de pêche du Cap Roux :

J'ai eu l'occasion de m'entretenir à de nombreuses reprises avec Christian Decugis pêcheur artisan et, 1er prud'homme de pêche de Saint Raphaël. Ce cantonnement est une zone où toute pêche est interdite. Il a été créé à l'initiative de la Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël en 2003.



L'ancienneté de cette réserve de pêche, créée par et pour les pêcheurs·euses, permet d'y constater de nombreux effets positifs: les poissons sont plus gros et plus nombreux, rendant la pêche aux abords de la zone bien plus rentable pour les pêcheurs et pêcheuses. La nature se restaure, et les pêcheurs·euses, qui veillent à sa protection, bénéficient de cette régénération. C'est là une preuve des bénéfices sociaux-économiques de la restauration passive.

## AIRES MARINES PROTÉGÉES : LE GOUVERNEMENT MACRON MENT AUX PÊCHEURS-EUSES SUR LA TRANSITION VERS UNE PÊCHE À FAIBLE IMPACT

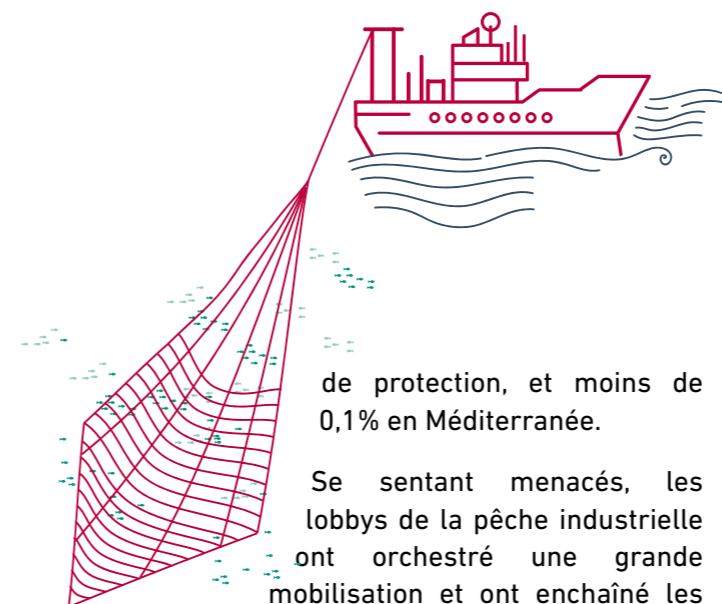
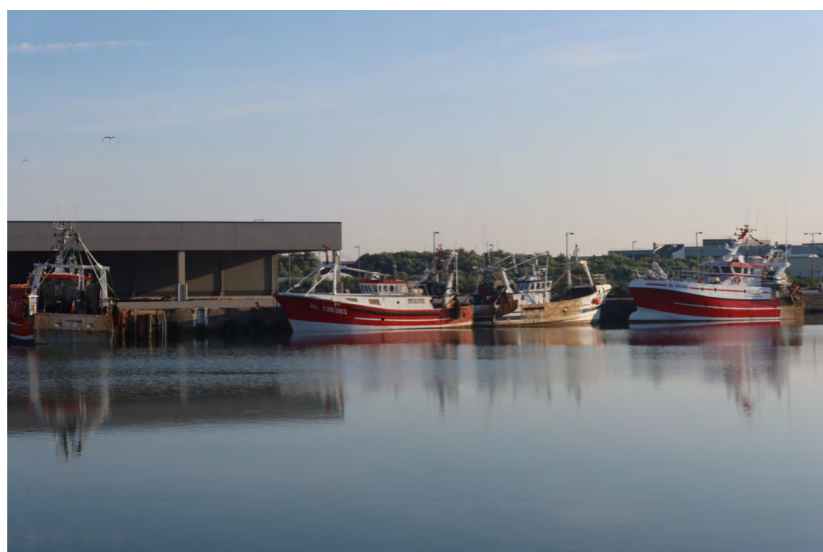
Le 21 février 2023, la Commission européenne a publié son plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins. Ce document n'est pas une loi et ne crée donc pas de nouvelles obligations pour les États membres ou les pêcheurs. Pourtant, il a fait l'objet d'une immense levée de bouclier, orchestrée par les lobbys de la pêche industrielle et avec la complicité du gouvernement français.

Ce plan recommande aux États membres une série d'actions pour mieux protéger les écosystèmes marins. La Commission européenne demande par exemple aux gouvernements de mettre en place les mesures nécessaires d'ici fin 2023 pour réduire les captures accessoires de dauphins du Golfe de Gascogne dans les filets de pêche (voir article dédié). Mais c'est la demande de la commission européenne d'interdire le chalutage de fond dans les aires marines protégées qui a déclenché la furie des lobbys de la pêche industrielle.

Le chalutage de fond est une technique de pêche qui consiste à traîner de lourds filets lestés sur les fonds marins. Elle contribue à la destruction d'habitats des

fonds marins essentiels à la biodiversité marine, à de nombreuses prises accessoires d'espèces sensibles, consomme d'importantes quantités de carburant et conduit à d'importantes émissions de CO2.

Dans son plan d'action, la Commission estime que cette technique de pêche ne devrait pas être autorisée dans les aires marines protégées. Ce faisant, elle reprend une proposition que j'avais faite lors du vote d'un rapport sur l'économie bleue en mai 2022. Elle avait alors été rejetée à une quarantaine de voix près. C'est un sujet important. La majorité des aires marines protégées en Europe ne sont protégées que sur le papier. 60% d'entre elles subissent encore le chalutage de fond. En France, seul 1,6% de l'espace maritime bénéficie d'un haut niveau



de protection, et moins de 0,1% en Méditerranée.

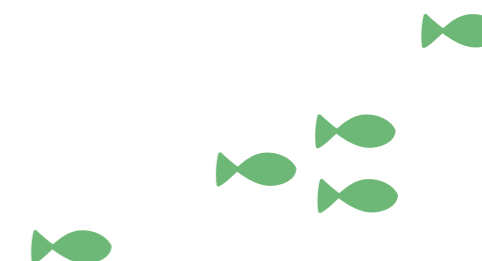
Se sentant menacés, les lobbys de la pêche industrielle ont orchestré une grande mobilisation et ont enchaîné les fake news et les approximations. Ils ont dit que la Commission souhaitait imposer cela par la force, alors qu'il s'agissait seulement de recommandations. Ils ont raconté que la mesure condamnerait le tiers de la flotte française. Leur discours a été largement relayé par Hervé Berville, le secrétaire d'État à la mer, sans aucune prise de distance.

Le malaise chez les pêcheurs et pêcheuses était réel. Dans un contexte marqué par la hausse des prix des carburants et les conséquences du Brexit, certains ont vu dans ce plan d'action la goutte de trop et ont exprimé leur ras-le-bol.

Il faut dire que, depuis plusieurs années, le gouvernement a multiplié la création d'aires marines protégées de papier, pour donner l'impression que la France atteignait les objectifs de protection des océans fixés au niveau international. L'emplacement de ces aires marines protégées n'avait fait que rarement l'objet de concertation avec les pêcheurs-euses et le gouvernement leur avait promis qu'aucune restriction de pêche n'y serait mise en place. Une vraie opération

de greenwashing. Y interdire le chalutage de fond du jour au lendemain aurait été lourd de conséquences pour les pêcheurs et les pêcheuses.

Au lieu de se dire "totalement, clairement et fermement opposé" au plan d'action, comme l'a clamé le ministre Hervé Berville, le gouvernement aurait pu en profiter pour proposer un vrai plan pour entamer la transition de la flotte française vers des techniques à plus faible impact. En effet, pour que l'interdiction du chalut de fond dans les aires marines protégées n'entraîne pas de casse sociale, il faut anticiper la transition, inciter et aider les pêcheurs et pêcheuses qui utilisent des chalutiers à adopter des techniques moins impactantes. Le scientifique Didier Gascuel propose par exemple d'amorcer un plan de "déchalutisation" progressif et planifié à horizon 2050, qui donnerait de la visibilité et permettrait de réinvestir dans d'autres méthodes de pêche au moment du renouvellement générationnel. Au lieu de cela, le gouvernement d'Emmanuel Macron a fait preuve, une fois de plus, de son incapacité à prendre à bras le corps les défis auxquels le secteur de la pêche va faire face et à faire preuve de courage politique.



## DISTRIBUTION JUSTE DES QUOTAS DE PÊCHE : MES PROPOSITIONS REPRISES PAR LA COMMISSION

Le 21 février 2023, la Commission européenne a publié son rapport sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche, près de 10 ans après la dernière réforme. J'ai été rapportrice d'un rapport sur la répartition des quotas de pêches adopté en 2022, et la Commission a repris plusieurs de mes propositions :

Dans mon rapport adopté par le Parlement européen, je dénonçais l'opacité des systèmes de répartition des quotas de pêche entre les navires de pêche. Partageant ce constat, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait mener un travail pour assurer une transparence complète sur les critères utilisés et a annoncé avoir demandé à son organe scientifique une analyse des critères utilisés par les États membres.

Dans son évaluation, la Commission rappelle aussi l'obligation pour les États membres d'utiliser des critères transparents et objectifs, y compris des critères environnementaux, sociaux et économiques. Comme suggéré par le Parlement, elle lancera la rédaction d'un vadémécum sur l'allocation des quotas afin de promouvoir les bonnes pratiques.

Ces annonces sont une bonne nouvelle pour les petit-e-s pêcheurs-euses qui dénoncent depuis longtemps l'injustice qui persiste dans l'allocation des quotas de pêche. L'utilisation de critères environnementaux doit aussi permettre de récompenser les pêcheurs-euses qui œuvrent pour réduire l'impact de leur pêche sur l'environnement.

L'action de la Commission est impérative car la situation dans les États membres ne change pas et surtout pas en France où les lobbys de la pêche industrielle verrouillent le système. L'arrêté français du 8 février 2023 fixant la nouvelle répartition du quota de thon rouge en Atlantique et Méditerranée renouvelle les mêmes positions que pour l'année 2022, ne modifiant pas la proportion de quotas alloués aux pêcheurs-euses « petits métiers ».

L'utilisation de critères sociaux et environnementaux est une obligation pour les États-membres que la France ne respecte pas. Ce constat fait par la justice française est désormais partagé par la Commission européenne. Le gouvernement français doit maintenant se mettre au travail et faire cesser la situation actuelle dont les petit-e-s pêcheurs-euses et l'environnement sont les premières victimes.



## SENNE DÉMERSALE: LA PÊCHE INDUSTRIELLE GAGNE GRÂCE AU SOUTIEN DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Au printemps 2022, j'ai été alertée par l'ONG Bloom et par les pêcheurs-euses des Hauts-de-France et de la Normandie sur les ravages d'une technique de pêche : la senne démersale. Cette technique dévastatrice consiste à déployer au fond de la mer un câble qui forme un polygone couvrant une surface de 3 km<sup>2</sup> puis à rabattre ce câble, ce qui crée un mur de sédiments qui piège tous les poissons présents à l'intérieur et les rabat vers le filet. Les impacts sont énormes aussi bien sur les fonds marins, raclés par les câbles, que pour les populations de poissons, pêchées dans des quantités astronomiques et sans aucune sélectivité.

Cette technique est déjà interdite dans la zone côtière de la quasi-totalité de la France, mais pas le long des côtes normandes et des Hauts-de-France. Le comité des pêches des Hauts-de-France a organisé une consultation de ses membres et 93% ont demandé un moratoire sur les sennes démersales. Dans cette zone, des navires belges ou néerlandais qui ont le droit de pêcher à proximité des côtes françaises utilisent cette technique, ce qui rend difficile la mise en place d'une mesure similaire à celle décidée sur le reste du littoral français.

Le Parlement européen n'ayant pas le droit d'initiative pour déposer une demande de moratoire sur les sennes démersales, j'ai déposé un amendement sur un autre texte qui régite l'accès aux eaux de l'Union européenne. Mon amendement donnait la possibilité à la France d'interdire l'utilisation de la senne démersale à proximité de ses côtes pour les

navires belges et néerlandais, et pas seulement pour les navires français.

Mardi 12 juillet 2022, la Commission de la Pêche au Parlement européen a adopté l'amendement que j'avais déposé pour interdire les sennes démersales près des côtes françaises, une demande importante pour les pêcheurs-euses de la Manche et pour la protection des écosystèmes. Mais le combat était loin d'être fini. Pour entrer en application, cet amendement devait aussi être adopté par le Conseil où siègent les ministres de la pêche des États membres.

La négociation en « trilogue » a eu lieu à Bruxelles. Alors que l'amendement avait été soutenu par des élu-e-s issus d'un très large spectre politique, il n'a pas été inclus dans le texte final, en raison de l'opposition du Conseil. Cette fin de non-recevoir est directement liée à la position du gouvernement français qui s'est opposé à toute limitation de la senne démersale.

Ce résultat est avant tout une victoire pour le lobby de la pêche industrielle néerlandaise, de plus en plus influent, au niveau européen comme auprès du gouvernement français. Il est honteux que le gouvernement ait fait primer les intérêts de cette flotte industrielle plutôt que celle de la majorité des pêcheurs-euses français-es.

Le combat continue aux côtés des pêcheurs-euses et de la société civile.

## MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE L'EXPLOITATION MINIÈRE DES GRANDS FONDS MARINS

Les grands fonds marins sont encore très peu connus, ils le sont moins que la surface de la lune. Pour autant, nous savons qu'ils regorgent de matières premières critiques, métaux et minerais rares. C'est pourquoi, au nom d'intérêts économiques à court terme, certains États et grandes entreprises minières sont prêts à exploiter ces zones fragiles et indispensables pour le bon fonctionnement des océans et pour le climat.

### Mobilisation face à une bombe en puissance pour les océans et le climat

Les scientifiques nous alertent: l'exploitation minière pourrait entraîner une perte de la biodiversité et des dommages irréversibles au fonctionnement des écosystèmes marins, perturber le carbone séquestré dans les grands fonds, et avoir un impact négatif sur les activités de pêche importantes pour la sécurité alimentaire et les communautés côtières de différentes régions du monde.

Face à ces risques, un grand nombre d'acteurs dans le monde entier se sont positionnés pour interdire l'exploitation des grands fonds marins : des parlementaires du monde entier, des centaines

de scientifiques, des grandes entreprises, banques, des ONGs, les jeunes pour le climat, des célébrités et des organisations du secteur de la pêche et de la distribution ou encore la Commission européenne.

En juin 2022, à l'occasion du sommet de Lisbonne, j'ai lancé avec ma collègue écologiste Marie Toussaint et le parlementaire du Vanuatu Ralph Regenvanu, la "Déclaration parlementaire mondiale pour un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins". Elle a depuis été signée par plus de 260 parlementaires de plus de 50 pays différents.

Et cette forte mobilisation a payé ! Au 19 juillet 2023, pendant les négociations internationales à Kingston, 21 États se sont positionnés contre l'exploitation minière des grands fonds marins ou en faveur d'un moratoire: Fiji, le



Palau, Samoa, le Chili, Costa Rica, Equateur, la Micronésie, l'Espagne, la nouvelle Zélande, l'Allemagne, le Panama, la France, le Canada et plus récemment des pays comme la Suisse, l'Irlande, le Portugal, etc.

### Des alternatives existent

La demande en minéraux et minerais de terre rare est amenée à augmenter avec la transition écologique, notamment pour la construction de batteries.

Or, la transition écologique ne doit pas se faire au prix de la destruction du vivant et de l'accélération de l'emballage climatique. Des solutions alternatives pour réutiliser ces métaux existent déjà. Il faut mettre en place les conditions d'un vrai modèle d'économie circulaire, socialement juste, qui respecte le vivant.

### L'urgence d'un moratoire

Le temps presse. À partir du 9 juillet 2023, des sociétés minières comme The Metals Company pensaient pouvoir commencer à exploiter les fonds marins. En effet, en juin 2021 Nauru a notifié l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) de son intention d'exploiter les minerais en eaux profondes de la zone de Clarion-Clipperton (océan Pacifique). Cela a enclenché la "règle des 2 ans", selon laquelle à partir de juillet 2023 des permis d'exploitation pourront être délivrés. Mais la mobilisation a porté ses fruits et de nombreux États y sont désormais opposés.

Pendant le mois de juillet 2023, l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) - une organisation intergouvernementale autonome qui régit les activités relatives aux ressources minérales des fonds marins dans les eaux internationales - se réunit à Kingston pour des

discussions cruciales qui pourraient déboucher sur un moratoire !



### Retour sur notre combat à Bruxelles

Suite au lancement de la déclaration parlementaire mondiale, nous avons cherché à mettre le maximum de pression sur l'Union européenne et ses États membres.

En mars, nous avons organisé une conférence à haut niveau au Parlement européen. Parmi les intervenant-e-s, nous avons notamment reçu Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur français des pôles et des enjeux maritimes, Hugo Morán, Secrétaire d'État espagnol à l'environnement, Franziska Brantner, Secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de l'économie allemand. Toutes et tous sont positionnés contre l'exploitation minière des grands fonds marins.

En parallèle, le mouvement citoyen Look Down a organisé en collaboration avec nous une mobilisation citoyenne devant le Parlement européen. Y étaient présents Camille Etienne (activiste climat française), Adélaïde Charlier (coordinatrice belge de Youth for Climate et Lookdown), Anne Sophie Roux de l'ONG Sustainable Ocean Alliance (SOA) et Lucas Bravo (acteur).

# ÉCHOUAGES DE DAUPHINS : EN MER AVEC SEA SHEPHERD AVANT UNE VICTOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT

Cet hiver, des centaines de dauphins se sont échoués sur les côtes françaises: du jamais vu ces dernières années. Pourquoi ? Parce que les dauphins se coincent dans les filets pendant des heures et meurent d'asphyxie. Les scientifiques estiment que les populations de dauphins communs sont en danger avec des taux de mortalité de plus en plus importants, les menaçant d'extinction au moins au niveau régional dans le golfe de Gascogne.

C'est pourquoi, fin février, j'ai décidé de me rendre sur la côte Atlantique, dans le Golfe de Gascogne, au côté de l'ONG Sea Shepherd pour constater la situation de mes propres yeux, à quelques jours d'une décision de justice cruciale pour l'avenir des dauphins.

## L'inaction du gouvernement français

Déjà dans la ligne de mire de la Commission européenne, le gouvernement français s'obstine à ne pas prendre de mesures suffisantes pour limiter les captures de cétacés. En 2020, puis en janvier 2023, les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) ont publié des avis recommandant la fermeture temporaire des pêcheries dans les zones de pêches concernées au moment des pics d'échouages, en complément de l'équipement de répulsifs acoustiques sur les engins de pêche appelés "pingers". En juillet 2020 la France a été mise en demeure par la Commission européenne pour non-respect de la législation européenne. En juillet 2022, la



Commission lui a donné deux mois pour prendre des mesures. Or, nous sommes en 2023 et les avancées sont insuffisantes.

## Ma mission dans le golfe de Gascogne

En parallèle, des associations ont lancé une procédure devant la justice française. Le 24 février 2023, le Conseil d'État a auditionné les associations France Nature Environnement, Sea Shepherd et Défense des milieux aquatiques sur la légalité des mesures prises par la France pour limiter les captures accidentelles de dauphins dans le Golfe de Gascogne.

C'est dans ce contexte que pendant la nuit et le matin du 23 février, j'ai pris la mer avec Sea Shepherd pendant plusieurs heures. Ce que j'ai vu était très marquant. Après 2 h de navigation dans la nuit, nous avons observé un premier bateau qui remontait environ 6 km et qui a remonté un dauphin mort. L'équipage de Sea Shepherd s'est présenté à la radio et le pêcheur a été très conciliant: il a laissé le cadavre du dauphin s'échapper du filet pour que nous puissions le récupérer. Il nous a ensuite donné une bague afin de pouvoir le déclarer comme capture accessoire.

Nous avons ensuite observé la remontée des filets d'un second navire et découvert un deuxième cadavre de dauphin. Le pêcheur,



contrairement au premier, n'a pas été accommodant. Il n'a pas répondu aux appels radio. Il a viré de bord et a fait en sorte que le dauphin tombe du filet et s'est en allé. Nous avons récupéré le cadavre: c'était une femelle en gestation. Suite à l'autopsie faite sur les dauphins, nous avons appris que le petit que portait la femelle était viable. Ces drames sont quotidiens pendant l'hiver.

Le lendemain, le 24 février, jour de l'audition devant le Conseil d'État, nous nous sommes rendus à Nantes pour exposer les dépouilles des dauphins récupérés morts la veille et échanger avec les passant-e-s.

## Une décision historique du Conseil d'État

Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat a demandé à l'État de mettre en place des fermetures temporaires de zones de pêche dans le golfe de Gascogne pour protéger les dauphins. La plus haute juridiction administrative française estime que les mesures prises jusque-là "ne permettent pas de garantir un état de conservation favorable des

espèces de petits cétacés". Il ordonne donc au gouvernement "de prendre des mesures de fermeture de la pêche appropriées sous six mois, en complément des dispositifs de dissuasion acoustique". Une victoire pour les cétacés, permise par le recours des ONG.

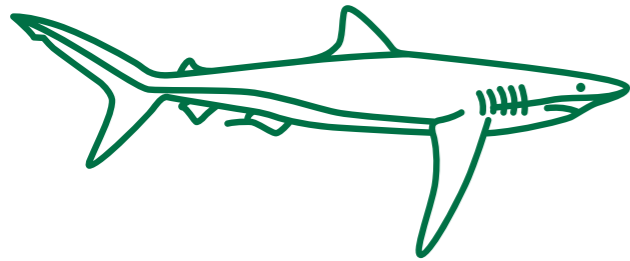
Cependant, dans un communiqué publié le lendemain, le gouvernement a simplement indiqué "prendre note de cette décision", poursuivre les mesures entreprises jusque là mais n'évoquait à aucun moment l'adoption de fermetures temporelles telles que demandées par le juge.

Le gouvernement préfère repousser sans cesse le moment d'agir, plutôt que d'anticiper les moyens d'indemniser et d'accompagner les pêcheurs-euses. Ces derniers sont conscients du problème - et ne capturent pas les dauphins par plaisir. L'État doit aussi enfin soutenir la transition vers des techniques de pêche à faible impact et obtenir de meilleures informations sur l'effort de pêche dans la zone. Ces mesures permettront d'apaiser la situation et d'arrêter d'opposer défenseurs de l'environnement et pêcheurs, alors que toutes et tous partagent le même objectif à long terme, celui d'avoir des océans en bonne santé et garantir un futur à la pêche.

Attendre pour agir, c'est simplement reporter des mesures inévitables, augmenter les coûts futurs de l'action, et continuer de foncer droit dans le mur.



## INITIATIVE CITOYENNE STOP FINNING : VERS L'INTERDICTION DU COMMERCE D'AILERONS DE REQUINS ?



La pratique du finning consiste à découper l'aileton d'un requin vivant, de rejeter le requin à l'eau et de ne garder que l'aileton. C'est une pratique à la fois cruelle du point de vue du bien-être animal et irresponsable du point de vue des objectifs de conservation des espèces. Les requins jouent un rôle majeur dans les écosystèmes et certains sont des espèces en danger inscrites sur les listes de la CITES (La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Cela fait plusieurs décennies que l'Union européenne tente de lutter contre cette pratique. Un premier règlement de 2003 avait officiellement interdit la pratique. En 2013, un nouveau règlement européen avait interdit le débarquement d'ailerons et autorisait uniquement le débarquement de requins entiers, avec les ailerons attachés naturellement.

Ces règlements sont une très bonne chose mais demeurent insuffisants pour garantir une vraie protection des requins. L'Union européenne reste en effet l'une des principales plaques tournantes du commerce d'ailerons de requins

et de nombreux requins continuent d'être tués massivement pour alimenter le commerce des ailerons de requins.

Le fait qu'il existe encore un commerce légal d'ailerons de requins rend très facile le blanchiment des ailerons illégaux, qu'ils s'agissent d'ailerons issus du finning ou d'ailerons d'espèces protégées. Il est en effet très coûteux d'identifier de quelle espèce il s'agit une fois que l'aileton est découpé. Sans

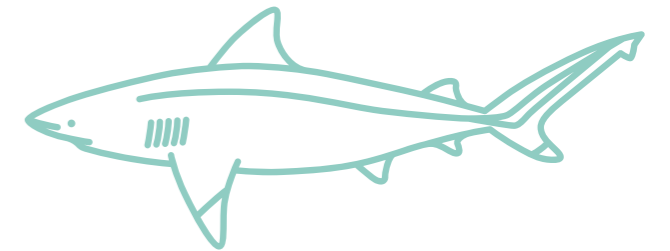


qu'on puisse le savoir, des ailerons d'espèces protégées et dont le commerce est interdit, continuent à être échangés dans l'UE.

C'est ce constat qui a amené plusieurs organisations à lancer une initiative citoyenne européenne. En quelques mois, la pétition a atteint le seuil d'un million de signatures nécessaire pour être validée. La pétition demandait l'interdiction du commerce d'ailerons de requins dans l'UE.

Il est utile de comparer la question du commerce des ailerons de requins avec celle de l'ivoire. Pour mettre fin à l'hécatombe que subissaient les éléphants, on ne s'est pas contenté-e-s d'interdire le fait de retirer ses défenses à un éléphant. On a totalement interdit le commerce d'ivoire. Pour mettre fin à l'hécatombe dont les requins sont victimes, il faut aujourd'hui faire de même et interdire le commerce d'ailerons de requins.

Plusieurs pays comme le Canada, le Royaume-Uni ou les États-Unis ont fait le choix d'interdire le commerce d'ailerons de requins. L'UE doit leur emboîter le pas.



De la collecte des signatures jusqu'à la réponse de la Commission, j'ai soutenu cette initiative et mon équipe a conseillé les auteur-trice-s de l'initiative sur la manière d'aborder les différentes étapes du processus. Début juillet 2024, la Commission européenne a fait part de sa réponse officielle à l'initiative citoyenne. Sans s'engager quant au résultat final, la Commission européenne a décidé de lancer une étude d'impact pour rendre compte de la réalité en collectant plus de données et prévoir l'impact d'une interdiction du commerce d'ailerons de requins. Le combat pour les requins ne fait donc que commencer !

# POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Dossier : défendre les pêcheurs et pêcheuses artisans et lutter contre la surpêche dans le monde .....	29
Crise en Haïti : l'indifférence continue .....	33
Victoire pour la reconnaissance des crimes d'écocide .....	34
COP15 sur la biodiversité: un accord historique mais insuffisant face à la crise du vivant .....	35
Négociations climatiques : les pays en développement lésés .....	36



## DOSSIER : DÉFENDRE LES PÊCHEURS·ET PÊCHEUSES ARTISANS ET LUTTER CONTRE LA SURPÊCHE DANS LE MONDE

Les navires de pêche européens sont présents dans toutes les mers de la planète. Cela n'est pas sans poser d'importants problèmes en matière de surpêche et de biodiversité, de sécurité alimentaire, de transparence et de relations avec les pays côtiers en développement. Par ailleurs, près des deux tiers des produits de la mer consommés dans l'UE sont importés de l'étranger. L'Union européenne a donc une grande responsabilité et la politique de l'UE en matière de pêche a un impact sur le monde entier.

L'Union européenne est notamment présente dans des organisations internationales chargées d'édicter des règles communes de gestion des pêches. Elle signe aussi des accords de pêche avec des États tiers, ceux-ci donnant l'accès à leurs eaux à un nombre précis de navires européens en échange d'une somme d'argent.

Cette année, j'ai donc poursuivi mon travail sur la question de la pêche à l'international. J'ai eu à nouveau à examiner plusieurs accords de pêche, ceux signés par l'Union européenne avec Madagascar et Maurice. J'ai également suivi des négociations cruciales sur les normes de pêche dans l'océan Indien et dans l'océan Atlantique. Enfin, j'ai rencontré à plusieurs reprises et j'ai accueilli au Parlement européen des pêcheurs et pêcheuses artisans de différents pays africains pour discuter des enjeux auxquels ils et elles font face.

### Les pêcheurs et pêcheuses artisans africains font entendre leur voix.

Le 30 mai 2023, j'ai organisé avec l'aide de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE-CFFA) une conférence à laquelle ont participé huit pêcheuses et pêcheurs venus de huit pays africains. Les pêcheurs-euses venaient dans le but de nous présenter leur appel à action, lancé en 2022 pour l'année internationale de la pêche et aquaculture artisanale. Cet appel à action, porté par des associations de pêche artisanale des six continents, adresse aux gouvernements cinq priorités à atteindre en 2030.



Les pêcheurs et pêcheuses nous ont exposés leurs principaux points de vigilance quant aux accords de pêche :

- s'assurer que les activités des bateaux européens ne mettent pas en péril la sécurité alimentaire des pays partenaires.

- garantir l'accès aux populations de poissons pour les pêcheurs-euses artisans locaux et ne pas les mettre en concurrence avec les flottes européennes

- assurer la transparence des activités de pêche des flottes étrangères dans les eaux territoriales du pays partenaire, et soutenir financièrement et techniquement les contrôles des navires.

- faire que les fonds versés par l'UE bénéficient à la pêche artisanale et appuyer le travail des femmes formatrices en priorité

Ces critères font partie de ceux que nous prenons en compte pour décider, au cas par cas, de soutenir un accord de pêche ou non (voir le Bilan Année 3 pour aller plus loin).

## Accord de pêche UE-Maurice : les pêcheurs et pêcheuses artisans y trouvent leur compte mais demandent plus de transparence, de suivi et de soutien financier

Le 14 juin 2023, le Parlement européen a donné son approbation au nouvel accord de pêche signé entre Maurice et l'Union européenne, qui s'appliquera jusqu'en 2026. Il autorise les navires européens (dont certains basés à La Réunion) à pêcher le thon tropical dans les eaux de Maurice en l'échange d'une compensation financière. En tant que responsable du dossier



pour le Groupe des Verts/ALE j'ai eu pour mission d'examiner cet accord.

Le secteur de la pêche à Maurice emploie 12.000 personnes, dont 2.000 dans la petite pêche artisanale. La pêche par des flottes de l'Union européenne profite indirectement à Maurice. En effet, même si les poissons capturés sont principalement débarqués aux Seychelles, Maurice accueille plusieurs conserveries de thon et un chantier naval qui emploient plusieurs milliers de personnes et qui sont en grande partie alimentées par les navires de l'UE.

Pour mieux comprendre le contexte, je me suis entretenue avec la Commission européenne, qui a négocié l'accord, et avec différents acteurs mauriciens dont dix pêcheurs-euses artisans. Lors de ces discussions, les pêcheurs-euses artisans de Maurice ont expliqué qu'ils voyaient d'un bon œil l'accord avec l'UE. Ils bénéficient d'une partie de l'appui sectoriel (l'enveloppe financière dans l'accord de pêche qui vise à développer le secteur de la pêche artisanale à Maurice) et apprécient que l'accord prévoit davantage de transparence, notamment la publication d'informations sur les différents bateaux étrangers qui pêchent dans les eaux à Maurice.

La petite pêche côtière à Maurice a cruellement

besoin d'un appui financier. Les pêcheurs se sont montrés critiques de certains projets financés par l'UE par le passé, par exemple un système d'emprunt pour l'achat de canots pour les pêcheurs artisans, qui a contraint de nombreux pêcheurs à s'endetter, au prix pour certains de problèmes financiers. Selon eux, la priorité devrait aller à l'achat de camions frigorifiques, d'infrastructures de stockage réfrigéré et de matériel de transformation. Cela devrait leur permettre de mieux valoriser leurs produits et de réduire leur dépendance vis à vis des revendeurs.

L'un des problèmes importants demeure le manque de transparence du gouvernement de Maurice, que ce soit dans l'attribution des fonds que dans la présence de navires d'autres pays. Dans ce nouvel accord, la Commission européenne a tenté de renforcer la transparence, en rendant obligatoire la publication de toutes les licences de pêche accordées à des navires de pays tiers. La Commission devra aussi assurer un réel suivi des fonds qu'elle verse pour s'assurer que les fonds sont correctement utilisés et bénéficient réellement aux populations locales.

Au vu des retours globalement positifs des



pêcheurs-euses et des améliorations de l'accord par rapport au précédent, le groupe des Verts/ALE a décidé de soutenir le renouvellement de l'accord tout en demandant un certain nombre d'améliorations. J'ai aussi fait remonter à la Commission européenne les demandes des pêcheurs-euses artisans afin qu'ils puissent être entendus lors des prochaines réunions entre le gouvernement mauricien et l'UE.

## UE-Madagascar : un accord de Pêche sur fond de famines.

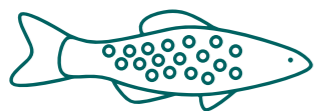
J'ai également récemment été nommée cheffe de file pour les Verts sur le renouvellement de l'accord de pêche entre Madagascar et l'Union européenne. J'ai commencé à examiner cet accord et doit encore travailler sur le dossier.

Cet accord revêt une importance particulière, au vu des problèmes de sécurité alimentaire et de la situation de famine actuelle dans certaines régions du pays. Alors que Madagascar est une île bordée d'eaux riches en poissons, la population malgache mange peu de poisson : la consommation nationale par personne par an n'est que de 4,26 kg quand la moyenne mondiale s'élève à 20,5 kg.

Une grande partie de la pêche à Madagascar est exportée. La concurrence entre la flotte malgache et les navires européens est pour l'instant limitée car les européens pêchent essentiellement le thon, espèce qui reste peu ciblée par la pêche artisanale malgache. Les pêcheurs-euses traditionnels qui nourrissent les populations locales n'ont que très peu de moyens.

L'un des enjeux sera de voir si le développement de la





pêche artisanale malgache peut apporter une réponse aux enjeux alimentaires du pays et de faire en sorte que l'accord UE-Madagascar soit une aide plutôt qu'un obstacle face à ce défi.

## Surpêche dans l'océan Indien : une fois de plus, l'UE n'est pas à la hauteur de l'urgence

Dans l'océan Indien, les règles qui encadrent la pêche des espèces migratrices comme le thon sont fixées par la CTOI, la Commission des thons de l'océan Indien. Cet organe réunit les différents pays côtiers de l'océan Indien ainsi que les pays dont les navires pêchent dans la région. Ces négociations internationales servent à adopter des mesures de gestion des pêches, de répartition des quotas, mais aussi des mesures de conservation et de contrôle.

La situation des thons de l'océan indien, et notamment celle du thon albacore, est alarmante. Le comité scientifique de la CTOI avait recommandé une baisse de 30% des quotas de pêche pour éviter l'effondrement des populations de thon albacore. Les attentes étaient donc fortes avant la réunion annuelle de la CTOI qui s'est tenue en février 2023.

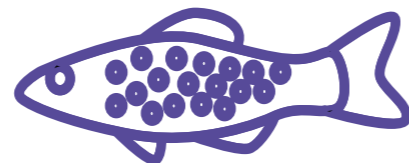
Deux mesures étaient au cœur des débats : une baisse des quotas de thon et une répartition plus juste de ceux-ci entre pays côtiers en développement et pays industrialisés; et un accord pour limiter les dispositifs de concentration de poissons (DCP), une technique de pêche particulièrement destructrice utilisée quasiment uniquement par la flotte industrielle.

Sur le premier point, un accord a été trouvé uniquement pour limiter les captures d'une des trois principales espèces de thon de l'océan

indien, le thon obèse, mais aucune accord n'a abouti pour les autres espèces, dont le thon albacore.

Sur le second point, la CTOI a adopté des mesures assez ambitieuses concernant les DCP, notamment une interdiction des DCP 72 jours par an en haute mer, ainsi qu'une réduction du nombre total de DCP autorisés dans l'océan Indien. Cette mesure a été combattue par l'Union européenne qui estimait qu'elle n'était pas appuyée par des études scientifiques et qu'elle allait impacter principalement la flotte européenne. Les règles de la CTOI permettent à un état de faire objection à une décision de la CTOI, ce qui lui permet de ne pas avoir à la respecter. Sous pression de l'industrie thonière, l'Union européenne a décidé de faire objection à cette mesure.

Alors que l'UE est le plus gros pêcheur de thons de l'océan indien, elle refuse donc d'appliquer les mesures demandées par les États côtiers, les ONG et des scientifiques, rendant caduques les décisions de la CTOI. J'ai interpellé publiquement à plusieurs reprises les services de la Commission européenne sur ce sujet. Cette décision, contraire aux objectifs de durabilité de l'Union européenne et qui tend les relations entre l'UE et les pays côtiers de l'océan Indien, est très préoccupante. De nouvelles propositions seront sur la table des prochaines négociations de la CTOI.



## CRISE EN HAÏTI : L'INDIFFÉRENCE CONTINUE

Depuis deux ans, je travaille sur la situation en Haïti, où la situation sociale, politique et économique s'aggrave au fil du temps (voir Bilans Années 2 et 3).

Cette année encore, la situation empire. Des bandes armées contrôlent la capitale et 60% du pays. Plus de 40 % de la population a besoin d'aide humanitaire, avec une augmentation de l'insécurité alimentaire et des cas de choléra. Les gangs utilisent les viols collectifs contre les femmes comme arme de terreur. En plus de l'inflation, les gangs ont bloqué le principal terminal de carburant du pays en octobre 2022, paralysant les services essentiels et les établissements de santé. Il n'y a désormais plus de parlementaires élu·e·s dans le pays face à un gouvernement sans légitimité démocratique.

Le Parlement a donc adopté une nouvelle résolution d'urgence le 5 octobre 2022. Le 28 juin 2023, c'était au tour de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, qui regroupe des parlementaires d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifiques et de l'UE, d'adopter une résolution.

En octobre 2022, le Premier ministre haïtien a demandé une intervention armée internationale, un appel soutenu par les Nations unies. Des milliers d'Haïtien·ne·s sont descendu·e·s dans la rue pour protester contre l'intervention extérieure. En effet, le sujet suscite des réserves et de nombreux Haïtien·ne·s et membres de la société civile gardent un mauvais souvenir de ces interventions, et estiment qu'une intervention extérieure n'apportera pas

d'amélioration durable au vu des scandales liés aux interventions passées. Des organisations humanitaires se sont inquiété·e·s du risque d'escalade des violences. Une chose est sûre : une approche purement sécuritaire n'apportera pas de solution à long terme à la crise politique qui frappe le pays.

Le même mois, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté un système de sanctions contre les chefs de gangs haïtiens et leurs financiers. Au Parlement, j'ai demandé à l'UE de mettre en œuvre de manière cohérente ces sanctions. J'ai dénoncé l'invitation de politiciens haïtiens sous sanctions canadiennes lors de la réception de la délégation de l'UE en Haïti à l'occasion de la fête de l'Europe 2023.

J'ai continué à dénoncer l'indifférence de la communauté internationale et j'ai renouvelé mon soutien aux propositions portées par l'Accord de Montana, qui réunit les principaux acteurs de la société civile et propose une sortie de crise menée par les haïtien·e·s.

J'ai réitéré la demande d'un audit sur la transparence des fonds versés par l'UE, à la lumière des scandales de détournement de l'aide internationale au développement de ces dernières années.

Haïti ne doit pas être oublié. Écoutons et soutenons les solutions à la crise proposées par les Haïtiennes et pour les Haïtiens, ce que la communauté internationale refuse de faire vraiment depuis tant d'années.

## VICTOIRE POUR LA RECONNAISSANCE DES CRIMES D'ÉCOCIDÉ ET LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La bataille pour la reconnaissance des crimes d'écocide et la lutte contre la criminalité environnementale avance au Parlement européen. Avec mes collègues Marie Toussaint et Saskia Bricmont ainsi que des organisations de la société civile comme Stop Ecocide International, nous avons patiemment travaillé à construire une majorité au Parlement en faveur de la reconnaissance de l'écocide.

En ce qui me concerne, c'est au sein de la commission du développement que j'ai mené la bataille. J'y ai été désignée rapportrice pour avis sur la révision de la directive sur la criminalité environnementale. Après plusieurs mois de travail, le 30 novembre 2022, la commission du développement a adopté le texte, en y incluant les crimes d'écocide !

Dans cet avis, j'avais en effet proposé d'inclure l'écocide comme une infraction pénale à part entière que les États membres devraient inclure dans leur législation nationale. Je me suis appuyée sur les définitions élaborées au niveau international par un panel d'expert-e-s. Lorsqu'il s'agit de crimes d'écocides, l'avis législatif propose également de renforcer significativement les sanctions financières pour les entreprises et autres personnes légales. La majorité des eurodéputé-e-s, de la gauche au groupe libéral ont soutenu nos amendements visant à reconnaître l'écocide comme une infraction pénale au niveau européen.

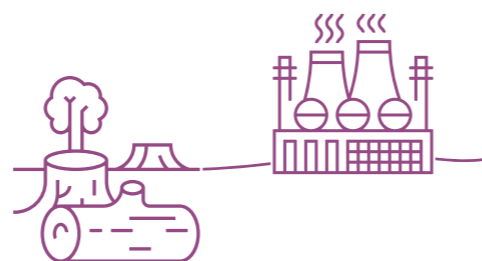
Quelques semaines plus tard, la commission

des affaires juridiques s'est elle aussi positionnée en faveur de la reconnaissance des crimes d'écocide dans le droit européen. Les négociations entre le Parlement, la Commission européenne et les États membres ont commencé après la validation de la position du Parlement européen en mars 2023. Elles devront aboutir dans les mois qui viennent.

### Mais l'écocide c'est quoi ?

Il s'agit des crimes les plus graves pour l'environnement, les « actes illégaux ou arbitraires commis en sachant la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables » (selon une définition proposée en 2021 par un panel international d'expert-e-s indépendant-e-s).

L'agent orange au Vietnam ou le chlordécone aux Antilles, les catastrophes nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, les marées noires telle que DeepWater Horizon et les pollutions massives comme celle de Chevron en Équateur sont des exemples d'écocides.



## COP15 SUR LA BIODIVERSITÉ: UN ACCORD HISTORIQUE MAIS INSUFFISANT FACE À LA CRISE DU VIVANT

Le 19 décembre 2022, la quinzième conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (COP15) à Montréal s'est achevée sur un accord historique. Cet accord est l'aboutissement de plusieurs années de négociations dont l'objectif était de parvenir à un cadre mondial sur la protection de la biodiversité, avec notamment l'objectif de protéger 30% des terres et des mers au niveau mondial.

L'accord signé est historique. Les États ont pris de nombreux engagements qui deviendront des obligations dans le droit international : protéger 30% des terres et des mers au niveau mondial, restaurer 30% des écosystèmes dégradés (voir dossier pages 13 à 17), réduire de moitié les "risques" liés aux pesticides ou encore mettre fin aux subventions néfastes pour l'environnement. Le texte inclut aussi des dispositions spécifiques pour respecter les droits des peuples autochtones. Enfin, les pays riches se sont engagés à mettre à disposition des pays en développement 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et au moins 30 milliards d'ici 2030 pour financer leurs actions en faveur de la biodiversité.

Le texte présente toutefois des insuffisances. L'accord n'interdit pas explicitement les industries extractives néfastes pour l'environnement (extraction minière, forages...) dans les aires protégées. Cela fait planer le risque de n'avoir que des aires protégées sur

le papier, sans protection suffisante.

L'objectif de 30% adopté ne doit surtout pas nous détourner de ce qui doit être notre objectif principal. Il faut stopper le déclin de la biodiversité partout et s'attaquer aux activités les plus polluantes et destructrices, y compris à la pêche industrielle qui n'est pas assez abordée dans l'accord.

Lors de ces négociations, l'attitude de l'UE et de ses États membres, dont la France, n'a pas été exemplaire. Ils ont par exemple rechigné à mettre sur la table l'aide financière demandée par les pays en développement. Le journal britannique The Guardian a aussi relaté le fait que la Commission européenne s'était opposée à l'interdiction de l'exploitation minière dans les aires marines protégées ! Avec plusieurs eurodéputé-e-s, nous avons écrit à la Commission européenne ainsi qu'aux ministres de l'environnement des États membres de l'UE pour les interpeller sur leur attitude, alors qu'ils tentaient de diluer le niveau de protection des aires protégées.

L'accord fixe toutefois des bons objectifs et nous pouvons désormais nous appuyer sur cet accord international dans nos combats à l'échelle européenne. Il faudra aussi être vigilant sur l'application de l'accord, tant l'histoire regorge d'exemples où les pays riches n'ont pas respecté leurs engagements vis-à-vis des pays du Sud.

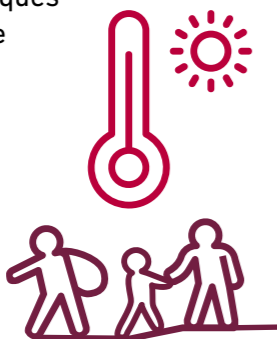
# COP27 ET COP28: LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT LÉSÉS DANS LES NÉGOCIATIONS

## Justice climatique et lutte contre le changement climatique doivent aller de pair

J'ai été la négociatrice pour le groupe des Verts de la contribution de la Commission du développement à la résolution annuelle du Parlement sur la COP 27, qui a eu lieu en novembre 2022, et la COP 28 qui prendra place aux Emirats Arabes Unies, fin 2023. Bien que cela soit trop peu abordé, l'un des principaux enjeux des COP, et qui sera déterminante pour l'action climatique dans les prochaines années, est celui de la justice climatique entre le Nord et le Sud.

L'année dernière, lors de la COP 27, il a été décidé de créer un fonds destiné à aider les pays en développement particulièrement vulnérables à faire face aux catastrophes naturelles et à les indemniser pour les dommages causés par les catastrophes liées au climat, ce que l'on appelle les «pertes et dommages». Les pays concernés le demandaient depuis des années ! Si c'est en-deça du niveau d'ambition qu'ils demandaient pour indemniser les catastrophes climatiques

qui les frappent, cette décision est une avancée. En effet, ces pays sont les moins responsables du changement climatique, mais ils sont en première ligne face aux impacts du



changement climatique et sont les moins bien équipés pour y faire face.

Bien qu'il s'agisse d'une avancée dans les négociations sur le climat depuis plus de 30 ans, de nombreuses questions restent sans réponse. Pour l'instant, il n'y a qu'un accord de principe sur la création d'un fonds pour les pertes et dommages, et tout reste à construire. Il s'agit avant tout de déterminer qui seront les bénéficiaires de ce fonds et quel sera le montant du soutien financier que les contribuables devront apporter.

Pour ce qui est des mesures d'atténuation du changement climatique, la COP 27 n'a pas été à la hauteur pour proposer des solutions suffisantes aux catastrophes climatiques imminentes car aucune nouvelle mesure décisive n'a été adoptée pour garantir que le réchauffement climatique ne dépasse pas 1,5 °C. Aucun nouveau mécanisme n'a été mis en place pour faire en sorte que les États fixent des objectifs de réduction des émissions plus ambitieux et adoptent des mesures adaptées dans tous les secteurs pour atteindre ces objectifs.

En outre, le document final de la COP 27 ne reconnaît ni ne remet en question le principal moteur de la crise climatique, à savoir la production et l'utilisation de combustibles fossiles, et seul l'abandon progressif du charbon a fait l'objet d'un engagement lors de la COP 27. Il offre également la possibilité aux gouvernements de maintenir les subventions

aux combustibles fossiles tant qu'elles sont jugées efficaces, alors qu'il est essentiel de les supprimer progressivement pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre.

Cette année, j'ai demandé que la contribution de la Commission du développement inclut l'obligation pour les pays industrialisés d'éliminer les combustibles fossiles plus rapidement que les autres, et de fournir aux pays en développement un financement adéquat pour l'action climatique, afin d'éliminer progressivement les combustibles fossiles d'une manière contrôlée et équitable.

Parmi mes propositions, j'ai demandé que la COP 28 s'engage clairement à fournir aux pays à faible revenu un financement pour l'action climatique, principalement sous forme de subventions et non de prêts, afin de s'assurer que le financement climatique ne les oblige pas à augmenter leurs dettes publiques à des niveaux insoutenables. J'ai également regretté que le plan de mise en œuvre de la COP 27 ne contienne pas de références concrètes au rôle et aux droits des peuples autochtones. Il faut dire que les industries extractives sont l'une des principales sources de conflit et de violence dans les territoires des peuples autochtones.

Malheureusement, en raison de la résistance d'autres groupes politiques, les demandes des Verts n'ont pas été acceptées.

## Des conflits d'intérêts et des invitations scandaleuses qui menacent les avancées des négociations et bafouent les droits humains

Par ailleurs, lors de mon intervention en commission du développement et dans le cadre d'un amendement, j'ai rappelé que la nomination du sultan Ahmed

al-Jaber à la présidence de la COP 28, alors qu'il occupe le poste de PDG de la compagnie pétrolière nationale d'Abu Dhabi, constitue un grave conflit d'intérêt. Cela remet en question l'indépendance de la présidence de la COP du lobby des compagnies pétrolières. Les Emirats arabes unis investissent 600 milliards de dollars par an dans le pétrole et le gaz, et le pays a été classé au quatrième rang mondial des pollueurs par habitant.



Pire, en mai 2028, les Emirats arabes unis ont officiellement invité le président syrien Bachar El-Assad aux négociations. L'invitation d'un criminel international responsable du meurtres de millions de civils est incompatible avec les principes de coopération internationale. Climat et droits humains ne sont pas dissociables !



# POUR DES TERRITOIRES ÉCOLOGISTES ET SOLIDAIRES

<b>Les régions ultrapériphériques oubliées par l'Union européenne ?.....</b>	<b>39</b>
<b>Stoppons les projets de méga usines aquacoles.....</b>	<b>40</b>
<b>Protégeons le Parc naturel régional de Camargue.....</b>	<b>41</b>
<b>Sans domiciles fixes : l'État français n'est pas à la hauteur.....</b>	<b>42</b>
<b>Lutter contre le tourisme de masse .....</b>	<b>43</b>



# LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES OUBLIÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ?



Les régions ultrapériphériques sont éloignées géographiquement du continent européen, mais sont très importantes pour l'UE. Environ cinq millions de citoyennes et citoyens européens vivent dans ces régions.

Ces régions sont confrontées à des problèmes importants. L'éloignement a pour conséquence des prix bien plus élevés pour l'alimentation et l'énergie. Beaucoup de ces régions sont aussi marquées par un fort taux de chômage et de très fortes inégalités, souvent héritées de l'histoire coloniale. Plusieurs souffrent d'un sous-investissement chronique dans l'éducation, dans l'accès à la santé, dans les infrastructures pour l'accès à l'eau et l'assainissement. Mais ces régions disposent aussi de ressources uniques : une biodiversité très riche, une population jeune, un potentiel important dans le développement des énergies renouvelables, dans l'économie bleue, dans la pêche ou l'agriculture durable.

En novembre 2022, j'ai été désignée négociatrice du groupe des Verts pour un rapport sur la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les régions ultrapériphériques.

L'UE soutient déjà les régions ultrapériphériques par le biais d'un certain nombre de dispositions spécifiques. Pour la période 2021-2027, elle a alloué aux régions ultra-périphériques des fonds régionaux "FEDER" supplémentaires pour près de 2 milliards d'euros. Dans le domaine agricole, les régions ultrapériphériques bénéficient du programme POSEI, financé par

les fonds de la Politique Agricole Commune.

Lorsqu'elle met en place des politiques publiques, l'UE doit mieux tenir compte des caractéristiques uniques des régions ultrapériphériques, comme celles liées à l'insularité et à l'éloignement, à la petite taille, au climat rigoureux et à la dépendance économique à un petit nombre de produits.

Le rapport adopté par le Parlement reprend plusieurs de mes propositions. Le développement économique des régions ultrapériphériques doit s'appuyer davantage sur l'écologie, l'économie circulaire, un tourisme durable, des stratégies locales de gestion des déchets. Les financements européens doivent viser à la création d'emplois verts dans l'énergie, les transports, la protection de la nature, l'agriculture et la pêche durables, la santé et la recherche. Lors de mes interventions en commission du développement régional, j'ai également demandé à la Commission européenne d'utiliser tous les fonds disponibles pour résoudre les problèmes de chômage des jeunes et de pauvreté, garantir l'accès à l'eau, à l'éducation, à la formation et aux soins de santé.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour garantir une vraie égalité entre citoyen-ne-s européen-ne-s, qu'ils vivent sur le continent ou dans les régions ultrapériphériques. Afin de poursuivre le travail initié avec ce rapport, je me rendrai en septembre 2023 en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

## STOPPONS LES PROJETS DE MÉGA USINES AQUACOLES

Depuis quelques années se développent dans plusieurs régions des projets de méga-fermes aquacoles. Si certaines fermes aquacoles peuvent être durables, le développement d'énormes structures dont l'impact peut être colossal sur l'environnement inquiète de plus en plus.

Dans la baie de Golfe Juan, dans les Alpes Maritimes, un projet de méga ferme aquacole de 24.000 m<sup>2</sup> située en pleine zone Natura 2000 menace les écosystèmes marins, notamment la posidonie qui sert de nurserie de poissons, et suscite l'opposition des pêcheurs locaux, inquiets des conséquences pour la pêche. Après avoir rencontré toutes les parties prenantes pour bien analyser les enjeux, l'absurdité de ce projet m'a poussé à rejoindre ses opposants. Le 25 février 2023 j'ai rejoint la manifestation en mer organisée par les pêcheurs-euses et à laquelle plus de 80 bateaux ont participé.

L'enquête publique s'est conclue sur un avis défavorable. Malgré cela, le 17 juillet 2023, le préfet des Alpes Maritimes a donné son accord pour l'implantation de cette ferme. J'ai donc décidé d'entamer une procédure de recours avec les pêcheurs-euses.

Ce projet est loin d'être le seul projet problématique. En janvier, je me suis rendue au Verdon-sur-mer afin d'apporter mon soutien au collectif Eaux Secours Agissons, qui s'oppose à un projet de méga usine de saumon qui doit y être implanté. Le collectif a déposé une requête auprès de la Commission des pétitions du Parlement européen qui a été déclarée recevable. La Commission européenne doit désormais étudier le projet de méga-usine de



saumons porté par Pure Salmon et déterminer si, en autorisant ce projet, la France se placerait en infraction vis-à-vis du droit européen.

L'aquaculture est souvent présentée comme la solution pour limiter la surpêche tout en maintenant notre consommation de poisson, voire en l'augmentant. Mais les formes d'aquaculture vraiment durables sont rares. On ne peut pas parler d'aquaculture durable quand, pour nourrir des espèces carnivores, on importe des farines de poisson, qui mettent en danger la sécurité alimentaire de plusieurs pays d'Afrique. L'aquaculture n'est pas non plus durable lorsqu'elle menace les pêcheurs-euses et les écosystèmes marins. Elle n'est pas durable lorsque les animaux y sont entassés par centaines, sans aucune limite de densité, qu'ils sont contraints à des comportements contraires à leur nature et que les animaux sont abattus en utilisant des techniques comme l'asphyxie ou le coulis de glace, sources de souffrance, alors que des alternatives existent.

## PROTÉGEONS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Les 2 et 3 février 2023, je me suis rendue en Camargue afin de visiter le Parc naturel régional de Camargue. Situé au bord de la Méditerranée, à l'intérieur du delta du Rhône, il s'étend à ce jour sur 3 communes : Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saintes-Maries-de-la-Mer. Le Parc régional est une vaste zone humide, un espace de grande qualité environnementale et un haut lieu de la culture provençale : sa richesse est inestimable.

Le delta du Rhône est le seul delta de France et le second par l'importance en Méditerranée. Il possède des milieux de grande importance européenne (steppes salées, lagunes, baies sableuses littorales...) et est un refuge pour de nombreuses espèces rares de plantes et d'animaux. Placé sur le trajet des grandes migrations Nord/Sud, il constitue un site d'alimentation et de repos pour d'innombrables oiseaux. Il faut aussi noter aussi que 398 espèces, soit plus de la moitié des espèces présentes en France y ont été observées.

J'ai donc rencontré sur place des militant-e-s écologistes, des élu-e-s de l'opposition à Arles, des scientifiques mais aussi la présidente du Parc.

Alors que l'UNESCO a reconnu la Camargue comme réserve de biosphère dès 1977, sa richesse culturelle et sa biodiversité sont aujourd'hui menacées. Les menaces sont nombreuses : réchauffement climatique, pollution du Rhône par les pesticides, mauvaise gestion du tourisme, développement de l'agriculture industrielle, construction

de nouvelles routes, mauvaise gestion de l'eau, chasse, ou encore chalutage près de la côte.

Seuls 16% du territoire du Delta du Rhône sont strictement protégés. Les mesures agro-environnementales territorialisées visant à renforcer les engagements environnementaux des agriculteurs-trices ne suffisent pas.

Un changement profond dans l'organisation et la gestion du parc et de la réserve de biosphère apparaît nécessaire. Quelques semaines avant ma visite, j'avais soutenu l'appel lancé avec les groupes EELV d'Arles et de Vaunage Vidourle Camargue demandant un changement de la structure organisationnelle de la réserve de biosphère de Camargue.

Cette demande est restée pour l'instant sans réponse. Nous continuerons à faire pression sur les autorités compétentes et des collectivités locales pour protéger ce patrimoine inestimable.



## SANS DOMICILES FIXES : L'ÉTAT FRANÇAIS N'EST PAS À LA HAUTEUR



Comme je le faisais avant d'être élue, je continue à participer comme bénévole à des maraudes ou à des soupes populaires afin d'aider les associations qui tentent de pallier aux insuffisances de l'État. Dans la rue ou en hébergement d'urgence, les personnes en situation de grande précarité comptent majoritairement sur le soutien d'associations qui leur viennent en aide à travers des distributions de nourriture et produits d'hygiène.

Bien plus que cela, ces associations offrent surtout un moment de convivialité et d'échange.

Ce travail est crucial. Malgré des discours incantatoires, la situation des sans domiciles fixes en France est loin de s'améliorer et concerne, selon la Fondation Abbé Pierre, 330.000 personnes. C'est deux fois plus qu'en 2012 et trois fois plus qu'en 2001.

L'Union européenne a adopté le 28 février 2022 un plan de travail dont l'objectif est de ne plus avoir de personnes sans-abri dans leurs rues en 2030. Le principe "Un logement d'abord" apparu en Finlande est un exemple intéressant qui a été couronné de succès. Il place le droit

au logement comme un droit fondamental et comme point de départ d'un parcours de réinsertion. Les personnes deviennent sans-abri pour des raisons très différentes et complexes telles que la perte d'un emploi, une rupture familiale, l'abus de drogues ou d'alcool. "Un logement d'abord" revient à donner à chaque sans-abri un logement, ce qui lui offre une stabilité qui permet ensuite de s'attaquer aux causes qui l'ont amené à la rue.



Le gouvernement doit revoir sa copie alors que les «politiques anti-pauvres» sont autant de menaces pour des personnes dont la situation est déjà ultra précaire. la réforme de l'assurance chômage, la "loi anti-squatteurs" ou encore l'absence de

régularisation des sans-papiers sont autant d'aberrations injustes et contre-productives qui condamnent les plus précaires à la rue.

Au niveau européen comme dans les assemblées nationales, les écologistes sont au rendez-vous pour combattre des politiques inefficaces et injustes qui menacent les plus précaires.



## LUTTER CONTRE LE TOURISME DE MASSE

De plus en plus de régions se trouvent confrontées aux conséquences du développement du tourisme de masse. En Provence Alpes Côte d'Azur, ce tourisme massif, de luxe parfois, a des conséquences terribles pour nos écosystèmes fragiles, que ce soit ceux du littoral ou de l'arrière-pays.

Un des problèmes majeurs est celui des méga bateaux de croisière et des yachts qui détruisent, avec leurs ancrs, les posidonies, véritables poumons de la Méditerranée. Ils polluent cette mer, qui est déjà la plus polluée au monde : un bateau de croisière peut émettre en une journée autant de particules fines qu'un million de voitures. Sur les yachts, il ne s'agit pas que de pollution : les conditions de travail des salariés ne respectent pas toujours le droit du travail.

Nice-Cannes est également la troisième destination préférée des jets privés dans le monde. Avec Julien Bayou, député écologiste à l'Assemblée nationale, et des élu-e-s et militant-e-s écologistes niçois, nous avons mené une action à l'aéroport Nice Côte d'Azur pour nous opposer à cette pollution des ultra riches. 43% des mouvements aériens de l'aéroport niçois concernent des jets privés, dans une ville où près de 500 personnes meurent chaque année de la pollution de l'air.



Mega bateaux, yachts, jets : les écologistes prônent un tourisme doux, durable, plus juste. À l'heure où les inégalités explosent, et où l'on demande aux citoyen-ne-s toujours plus d'efforts, cette situation est intolérable.

C'est pour cela qu'avec mes collègues à l'Assemblée nationale, je soutiens l'interdiction des jets privés, y compris pour l'aviation d'affaires. Je défends aussi la mise en place d'une norme mondiale contraignante sur les émissions des superyachts. L'interdiction du mouillage y compris pour les bateaux de moins de 24 m à moins de 300m des côtes et leurs ancrages dans les aires marines protégées est également cruciale.



## **Rester en lien au quotidien**

**[carolineroose.eu](http://carolineroose.eu)**

**@CarolineRooseEU**

**@CarolineRooseEU@paille.fr**

### **À Nice**

Permanence de Caroline Roose  
11 Rue Gutenberg  
06000 Nice

### **À Bruxelles**

Caroline Roose  
Parlement Européen  
Bâtiment Spinelli 08G318  
Rue Wiertz 60  
1047 Bruxelles, Belgique  
+32 228 45786

### **À Strasbourg**

Caroline Roose  
Parlement européen  
Bâtiment Churchill M02.053  
1, avenue du Président Robert Schuman  
67070 Strasbourg  
+33 (0) 3 88 17 57 86